

Morcenx-la-Nouvelle, le 26 juillet 2026

**Objet : interdiction
d'accès à la forêt
communale de
Morcenx la Nouvelle**

ARRETE DU MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-5,

VU l'alerte météo émise par la préfecture des landes concernant la **vigilance météorologique d'alerte risque d'incendie extrême à compter du dimanche 26 juillet 2026 à partir de 13h00 et jusqu'à la levée de cette vigilance :**

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de risque d'incendie et pour la sécurité des riverains, promeneurs et sportifs de tous genres d'interdire l'accès à la forêt communale de Morcenx-la-Nouvelle

ARRETE :

ARTICLE 1 :

La commune de MORCENX LA NOUVELLE , pour des raisons de sécurité concernant **la vigilance risque incendie émise par la préfecture des landes interdit la circulations des véhicules et des personnes** (sauf ayant droit) dans la forêt communale de MORCENX LA NOUVELLE à compter du **dimanche 26 juillet 2026 à partir de 13h00 jusqu'à la levée de cette vigilance**

L'accès à la forêt ainsi qu'aux chemins est interdit à toutes personnes sauf riverains et ayant droit.

ARTICLE 2 :

La commune de MORCENX LA NOUVELLE mettra en place des panneaux sens interdit le long des chemins concernés. Le présent arrêté sera affiché à divers endroits de la forêt communale de Morcenx-la-Nouvelle.

ARTICLE 3 :

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et Messieurs les policiers municipaux et gardes champêtres sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

LE MAIRE, 
Paul CARRERE 

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.

Copies : Gendarmerie, Pompiers, chrono, PR, services techniques,